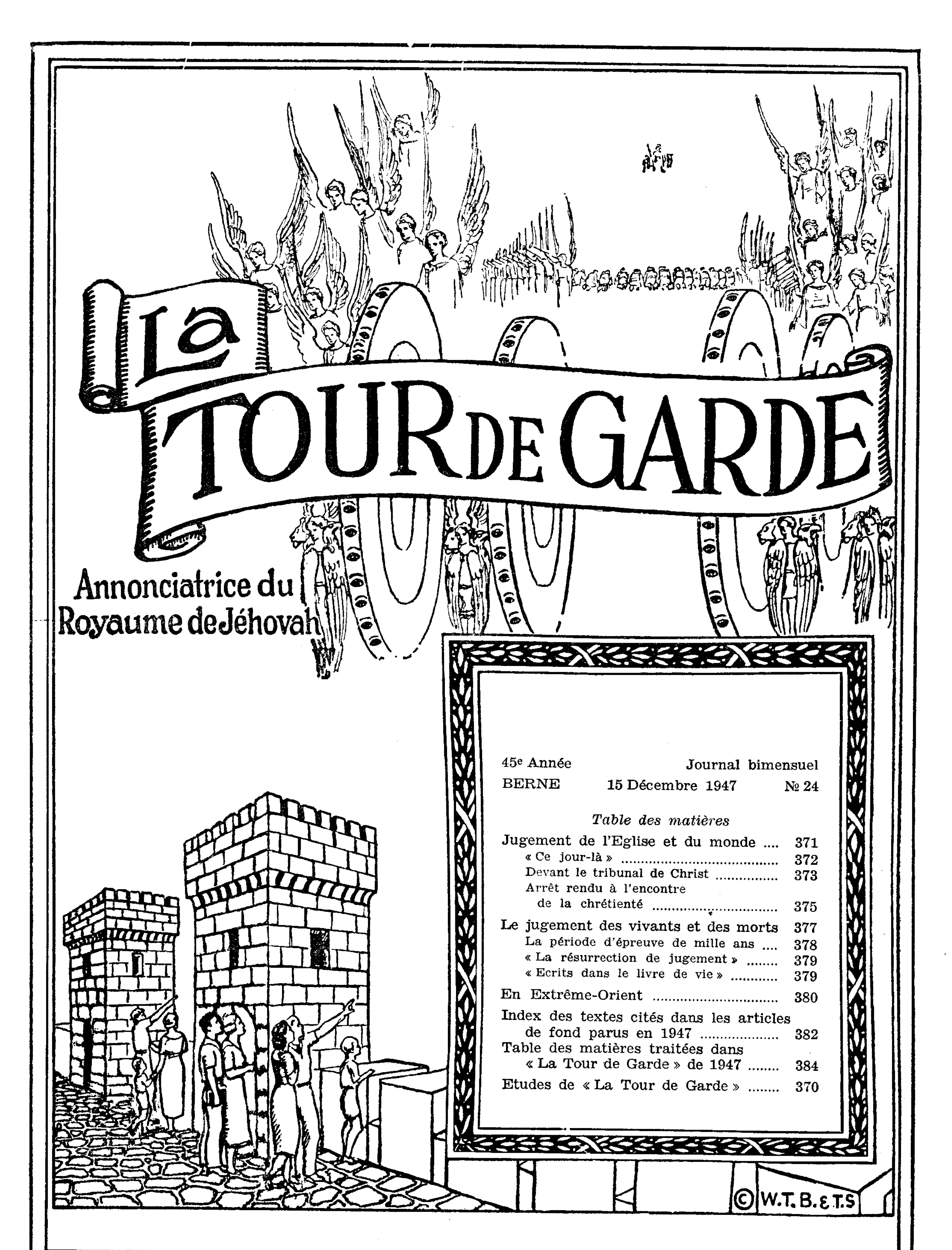


45e Année — Journal bimensuel
BERNE — 15 Décembre 1947 — № 24

Table des matières

La TOUR DE GARDE

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
Bureau principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U.S.A.

Fonctionnaires:
N. H. Knorr, *président* — Grant Suiter, *secrétaire*

Publiée par
Watch Tower Bible and Tract Society
Association sans but lucratif
28, avenue Général Eisenhower, Schaerbeek-Bruxelles

Editeur responsable:
Michiels Alphonse, 29, rue Louis Mascré, Anderlecht-Bruxelles

Imprimerie:
TOUR DE GARDE, Berne, Allmendstrasse 39

Abonnement: un an 75 fr.
l'exemplaire 3 fr. 50
Prière de verser le montant au compte de chèques postaux 969.76 de la WATCH TOWER, Bruxelles.

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande. » Esaïe 54: 13, Darby.

La Bible enseigne clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu. Il est d'éternité en éternité. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. La Parole ou Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Lucifer, créature spirituelle, se rebella contre Jéhovah et souleva la controverse relative à la souveraineté universelle du Tout-Puissant.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci écoutant l'infidèle Lucifer ou Satan, désobéit volontairement à la loi divine et fut condamné à mort. A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme, il devint l'homme Jésus, en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu ressuscita Christ Jésus avec un corps divin, l'éleva au ciel au-dessus de toute autre créature et l'investit de tout pouvoir et de toute autorité en tant que Chef de la nouvelle organisation capitale divine.

L'organisation capitale de Dieu est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Christ Jésus, le Roi légitime du Monde Nouveau. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins chargés et privilégiés de rendre témoignage à sa suprématie et de proclamer ses desseins à l'égard du genre humain tels qu'ils sont exposés dans la Bible.

Le monde d'à présent, soit la domination ininterrompue de Satan, a pris fin en 1914, et Jéhovah a intronisé Christ Jésus. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur se met à réhabiliter le nom du Très-Haut et à fonder la « nouvelle terre ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes, et les morts ressusciteront et auront l'occasion de vivre sur la terre.

Sa mission

Ce périodique est publié pour faire connaître Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins révélés par la Bible. Il contient des études bibliques spécialement destinées à instruire les témoins de Jéhovah ainsi que tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à permettre à ses lecteurs une étude méthodique et progressive des Ecritures. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible. Ce périodique contient en outre des textes convenant à l'instruction publique touchant les Ecritures, par la radiodiffusion et d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tient strictement à ce que dit la Bible qu'elle reconnaît comme autorité pour ses exposés. Elle est tout à fait indépendante de toute religion, de toute secte, de tout parti ou d'autres organisations de ce monde. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu, administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Ecritures saintes. « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et bannit de ses colonnes toutes personnalités.

— « La Tour de Garde » paraît aussi en d'autres langues. —

TOUS CEUX QUI ETUDIENT SERIEUSEMENT LA BIBLE et qui par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland

Période de témoignage « Louange des nations »

Cette période de témoignage comprend le mois de décembre et clôt ainsi l'année civile 1947. Des hommes de toutes les nations, quels qu'ils soient, sont invités à prendre part à ce témoignage spécial. Ceux qui ont à cœur de chanter les louanges de Dieu et de son Royaume administré par Christ, accepteront cette invitation.

Préparez-vous à cette période de témoignage. Qu'en est-il de vous, cher lecteur de *La Tour de Garde*? Ecrivez-nous, si vous le désirez. Les résultats du travail accompli devraient nous être communiqués à la fin de cette période de témoignage, moyennant les formules émises par la Société.

Etudes de « La Tour de Garde »

(Edition du 15 décembre 1947)

« Jugement de l'Eglise et du monde »

Semaine du 18 janvier .... §§ 1 à 15

Semaine du 25 janvier .... §§ 16 à 27, ainsi que les §§ 1 à 3 de l'article « Le jugement des vivants et des morts »

« Le jugement des vivants et des morts »

Semaine du 1er février .... §§ 4 à 19

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH

45e Année | 15 Décembre 1947 | № 24

Jugement de l'Eglise et du monde

« L'Eternel jugera son peuple. » « Il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné, ce dont il a donné à tous une preuve certaine en le ressuscitant des morts. » — Deut. 32: 36; Actes 17: 31.

« JÉHOVAH est notre juge, Jéhovah est notre législateur, Jéhovah est notre roi; c'est lui qui nous sauvera. » Ainsi chanta le prophète Esaïe à la nation d'Israël, il y a environ vingt-sept siècles. (Es. 33: 22, *Crampon marginal*) Comme le numéro précédent de *La Tour de Garde* l'a montré, ce fut au premier siècle de notre soi-disant « ère chrétienne » que Jéhovah jugea définitivement l'église juive.

2 Ce temps de rendre des comptes atteignit à bon droit l'ensemble des Juifs, qui, bien plus que les nations païennes, avaient été avantagés en toutes choses par la miséricorde et les gracieux bienfaits de Jéhovah Dieu. Dans le désert du mont Sinaï, en Arabie, les Israélites circoncis avaient reçu la loi théocratique de Jéhovah par l'intermédiaire de son médiateur, le prophète Moïse. Etienne dit à la Cour suprême juive: « C'est lui qui, lors de l'assemblée au désert, étant avec l'ange qui lui parlait sur la montagne de Sinaï et avec nos pères, reçut des oracles vivants, pour nous les donner. » (Actes 7: 38) Au premier siècle, Paul demanda par écrit aux chrétiens de Rome: « Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision? Il est grand de toute manière, et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. » « ... mes parents selon la chair... sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption [par Dieu], et la gloire, et les alliances, et la loi, et le culte [service de Dieu], et les promesses, et les patriarches, et de qui est issu, selon la chair, le Christ, qui est au-dessus de toutes choses; que Dieu soit béni éternellement. Amen! » (Rom. 3: 1, 2; 9: 3-5, selon la *ponctuation marginale de Westcott-Hort 1895*; cf. *Crampon, Segond*) Etant donné ces bénédictions particulières reçues en avance sur les Gentils incirconcis, un jour de jugement devait donc venir sur la nation ou église juive, lors de la venue du Messie ou Christ.

3 Lorsque l'église juive, en rejetant le Messie promis par Dieu, abandonna la position bénie et privilégiée qu'elle avait reçue de Jéhovah, l'Eglise nouvellement organisée sous la direction de Jésus-Christ la Tête, en tant qu'Israël spirituel ou « nouvelle création » de Dieu, hérita la place favorisée. Ces Israélites spirituels ont la circoncision du cœur ou pureté intérieure de l'esprit, au lieu de la circoncision extérieure dans la chair. Ce sont eux qui sont désignés par ces paroles de bénédiction: « Paix et miséricorde sur tous ceux qui suivront cette règle, et sur l'Israël de Dieu! » (Rom. 2: 28, 29; Gal. 6: 16, *Segond et Crampon*) Pour eux se sont réalisées les bénédictions spéciales prédites dans les oracles de Dieu et qui auparavant n'avaient été reçues que par l'église juive. Pour cette raison, la nouvelle « Eglise de Dieu » sous Jésus-Christ porta désormais une responsabilité spéciale, plus lourde même que celle qui avait reposé sur l'église juive, en raison de la faveur plus grande et plus haute accordée aux chrétiens. Ils doivent être jugés par Dieu, conformément aux privilèges plus grands et aux occasions de service plus nombreuses qu'il leur accorde; c'est en tenant compte de cela que l'apôtre Pierre écrivit: « Mais si quelqu'un souffre comme chrétien, qu'il n'en ait point honte, et que plutôt il glorifie Dieu à cause de ce nom. Car c'est le moment où le jugement va commencer par la maison de Dieu. Or, si c'est par nous qu'il commence, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent point à l'Evangile de Dieu? Et si le juste se sauve avec peine, que deviendront l'impie et le pécheur? » (I Pi. 4: 16-18) Les chrétiens, auxquels a été confié l'évangile de Dieu, assument une très grande responsabilité envers Dieu.

4 Dès le moment où ils deviennent membres de la maison de Dieu dirigée par son Fils Jésus-Christ, les chrétiens sont appelés à être jugés par Jéhovah Dieu d'après ce qu'ils feront dès ce moment-là jusqu'à celui de leur mort dans la chair. Leur jugement pour la vie ou la mort éternelle ne sera point basé sur quelque occasion d'exercer la justice après la résurrection des morts sous l'administration du Royaume de Dieu. Ils n'auront pas une deuxième chance dans le Monde Nouveau! Ce fut à partir de la Pentecôte de l'an 33 de notre ère, il y a donc dix-neuf siècles, que les membres de la maison des fils de Dieu devinrent responsables de ce qu'ils feraient dorénavant. C'est sur leurs actes exécutés dans la chair depuis ce moment-là que leur jugement final sera obligatoirement basé. S'ils ont gardé leur intégrité envers Dieu le Père, en vivant conformément à son évangile qu'ils ont accepté par l'entremise de Christ, le jugement final leur apportera le salut. Mais ils auraient des difficultés à demeurer justes en Christ et obtenir le salut éternel; ils seraient finalement sauvés, mais

1, 2 Quand Dieu jugea-t-il définitivement l'église juive? Pourquoi?
3 Comment l'Eglise chrétienne porta-t-elle une plus lourde responsabilité?
4 Comment le jugement commença-t-il? Quelles en furent les chances de salut?

avec grand'peine, parce qu'ils devaient marcher dans ce monde par une voie resserrée. Ceux qui se prétendent chrétiens et qui deviennent indifférents et se laissent aller, pour devenir ensuite incroyants parce qu'ils désobéissent à l'évangile, peuvent difficilement s'attendre à garder leur intégrité envers Dieu le Juge, obtenir une décision favorable de sa part et être sauvés pour la vie éternelle. Ils paraîtront au banc d'infamie, parce qu'ils n'ont pas maintenu leur intégrité.

5 Puisque le jugement s'exerce d'abord sur la maison ou Eglise de Dieu, ses membres doivent prendre ce fait au sérieux; aucun ne peut se payer le luxe de retomber dans la désobéissance et le péché des gens attachés aux plaisirs de ce monde. Le fait que le jugement commence par la maison des fils spirituels de Dieu — à cause de la faveur insigne qu'ils ont reçue — prouve que leur jugement précède celui de ce monde et de ses habitants. Ce monde étant condamné à la destruction, c'est avec la meilleure des raisons que les chrétiens sont mis en garde afin de ne pas mériter la condamnation pesant sur ce monde. Ils sont enseignés d'avoir à s'examiner soigneusement pour voir s'ils demeurent fidèles à Christ comme membres de son corps qui est l'Eglise, ou bien s'ils s'affaiblissent dans la foi chrétienne et deviennent malades spirituellement, s'ils s'endorment quant à leurs occasions de service et obligations envers Dieu. Ils devraient s'examiner spécialement, c'est-à-dire chercher à lire en eux-mêmes, au moment où ils prennent part au repas commémoratif de la mort de Christ. L'examen d'eux-mêmes devrait leur prouver qu'ils sont dignes de participer au pain et au vin du repas commémoratif, puisqu'ils ne cessent pas d'être morts au péché et crucifiés à ce monde.

6 Voici ce qui est écrit pour la « maison de Dieu »: « Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice; car celui qui mange et boit (indignement), sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit son propre jugement. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de gens débiles et de malades, et qu'un grand nombre sont morts (et que plusieurs dorment, *Martin*).Si nous nous examinions nous-mêmes nous ne serions pas jugés. Mais le Seigneur nous juge et nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde. » (I Cor. 11: 28–32, *textes court et long, Crampon*) Cet exposé prouve qu'il y a une différence entre jugement et condamnation, et qu'un jugement n'est pas nécessairement une condamnation à la destruction. Pour un chrétien de la maison de Dieu, être condamné avec ce monde, c'est être détruit dans la « seconde mort », sans aucune possibilité de résurrection d'entre les morts. Retourner aux voies de ce monde, dont Satan le diable est le dieu et prince, donc en redevenir l'ami, est chose très grave. « En effet, si, après s'être retirés des souillures du monde par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première. Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné. » (II Pi. 2: 20, 21) Si ce monde n'était pas condamné à l'anéantissement, la condamnation avec le monde ne serait pas tellement désastreuse pour ceux de la « maison de Dieu ». Mais le monde *est* condamné à la destruction!

5 Pourquoi les chrétiens devraient-ils s'éprouver? Quand?
6 Que signifierait leur condamnation avec le monde?

« Ce jour-là »

7 Il est vrai que le jugement commença par la maison de Dieu, à la Pentecôte de l'an 33 de notre ère, parce que les chrétiens remplis de l'esprit furent directement responsables devant Dieu de tout ce qu'ils firent dès lors. Ils furent définitivement jugés et leur destinée éternelle fut fixée conformément à ce principe. Mais ceci ne signifie pas qu'il n'y aurait pas plus tard un jour (ou une époque) spécial(e) de jugement pour la maison ou église de Dieu. Un jour de jugement définitif vint sur l'église juive avec l'arrivée du Messie, et ce jour imagea prophétiquement ce qui doit également arriver à l'Eglise chrétienne qui hérita la faveur de Dieu lorsque l'église juive fut définitivement rejetée à cause de son incroyance et de sa désobéissance. Ainsi donc viendrait un jour dans lequel tous les membres de l'Eglise seraient ensemble mis en jugement, les décisions devant être définitivement arrêtées et les récompenses accordées par le tribunal divin. Ceci se produirait au temps où le grand Juge, Jéhovah Dieu, ou son Associé judiciaire Christ Jésus, viendrait exercer le jugement en commençant par la « maison de Dieu ». Cela arriverait lorsque les 144 000 membres présomptifs de la maison de Dieu seraient au complet, ses derniers membres étant encore sur la terre.

8 L'apôtre Paul fit souventes fois allusion à ce jour de jugement de l'Eglise, jour où la décision du grand Juge sera révélée à toute la création. Paul en parla en disant: « ce jour-là ». Il était certain d'une décision favorable à son égard, en raison de la fidélité qu'il avait manifestée durant sa vie et selon laquelle il serait jugé. Lors de son dernier emprisonnement, il écrivit: « Car pour moi, je sers déjà de libation, et le moment de mon départ approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. Désormais la couronne de justice m'est réservée; le Seigneur, le juste Juge, me la donnera dans CE JOUR-LÀ, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui auront aimé son avènement. » — II Tim. 4: 6–8.

9 Il y a dix-neuf siècles, le jour du jugement vint sur l'église juive et s'appesantit sur les Juifs pour se terminer par la manifestation de la colère de Dieu à leur égard. Seul un reste de Juifs croyants qui acceptèrent le Messie échappa à la condamnation. Ceux-ci, récompensés par l'octroi de la faveur divine, furent chargés du service de Dieu et de la prédication à travers le monde de l'évangile de son Royaume gouverné par Christ Jésus. Ainsi, ce jour dans lequel Paul espérait recevoir la couronne de justice des mains du Seigneur, le juste Juge, serait en même temps un « jour de colère » contre nombre de ceux

7 Pourquoi une période de jugement devait-elle finalement venir sur toute l'Eglise?
8 Comment Paul parla-t-il de ce jour de jugement à Timothée?
9 Pourquoi sera-ce un « jour de colère » contre beaucoup de ceux qui prétendent être chrétiens?

qui affirment être de la « maison de Dieu » ou Eglise. La chrétienté prétend constituer cette maison ou Eglise, elle doit donc être jugée sur la base de ses prétentions et de ses apparences. Voici comment l'apôtre Paul décrivit ce jour-là:

[10] « Nous savons, en effet, que le jugement de Dieu contre ceux qui commettent de telles choses est selon la vérité. Et penses-tu, ô homme, qui juges ceux qui commettent de telles choses, et qui les fais, que tu échapperas au jugement de Dieu? [Ce qui est le cas, par exemple, lorsque les groupements religieux condamnent les loteries tout en en organisant sous forme de tombolas dans leurs édifices cultuels.] Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance? Mais, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres: réservant la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité; mais l'irritation et la colère à ceux qui, par esprit de dispute, sont rebelles à la vérité et obéissent à l'injustice. Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec! Gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec! Car devant Dieu il n'y a point d'acception de personnes. » (Rom. 2: 2–11) « Du reste, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit trouvé fidèle. Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain. Je ne me juge pas non plus moi-même, car je ne me sens coupable de rien; mais ce n'est pas pour cela que je suis justifié. Celui qui me juge, c'est le Seigneur. C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due. » — I Cor. 4: 2–5.

[11] Ce jour de jugement vient évidemment avec l'arrivée du grand Juge Jéhovah en la personne de son représentant judiciaire Christ Jésus. Puisque ce jour est un jour de colère contre ce monde, il vient à la fin de ce monde. Il est maintenant en marche, car depuis 1914 nous vivons dans le « temps de la fin », comme l'ont prouvé tous les signes et événements visibles qui furent prédits pour marquer cette époque. Cela signifie l'arrivée d'un temps de jugement sur toute l'Eglise ou maison de Dieu. Etant donné que les membres de cette maison qui vécurent dans les siècles passés étaient dans la condition de mort lorsque commença le « temps de la fin » et que vint le Juge, la résurrection de ces fidèles de la maison de Dieu était opportune et nécessaire. Leur réveil de l'état de mort fut prophétisé comme devant se produire juste au « temps de la fin » du monde et de ses nations, car il est écrit: « Le royaume du monde est remis à notre Seigneur [Jéhovah Dieu] et à son Christ; et il régnera aux siècles des siècles... Nous te rendons grâces, Seigneur Dieu tout-puissant, qui es, et qui étais, de ce que tu as saisi ta grande puissance et pris possession de ton règne. Les nations se sont irritées; et ta colère est venue, et le temps est venu de juger les morts, de récompenser tes serviteurs les prophètes, les saints et ceux qui craignent ton nom, les petits et les grands, et de détruire ceux qui détruisent la terre. Et le temple de Dieu dans le ciel fut ouvert. » — Apoc. 11: 15–19.

[12] Les nations commencèrent à s'irriter en 1914, début de la première guerre mondiale. Les nations, surtout celles de la chrétienté, se sont corrompues spécialement depuis cette date, et se sont mises à détruire la terre. Le temps de jugement commençant par la maison de Dieu, le moment vint où ses membres morts, c'est-à-dire les « saints », furent réveillés d'entre les morts pour recevoir leur récompense céleste. Les nations irritées n'ont pas discerné cette résurrection, parce qu'ils ressuscitèrent comme personnes spirituelles afin d'être réunis à Christ Jésus dans les cieux. Ils sont une partie de l'Eglise ou corps de Christ au sujet duquel nous lisons: « Il est semé corps animal, il ressuscite corps spirituel. » Or les yeux humains ne peuvent voir un corps spirituel. (I Cor. 15: 44) Notre époque est donc « ce jour-là » dans lequel Paul et tous ceux qui aiment la venue du Seigneur reçoivent la couronne de justice qui leur était réservée. C'est en ce jour que le « temple de Dieu » dans les cieux est ouvert, afin que son représentant judiciaire, Christ Jésus, puisse y venir, y prenne place et commence le jugement par la maison de Dieu. Pour cette raison, il nous fut prédit qu'à sa venue au temple, les morts en Christ ressusciteraient premièrement.— I Thes. 4: 16.

[13] Juste avant de ressusciter en l'an 33, Christ Jésus vint au temple de Jérusalem ou maison de son Père, et la purifia en en chassant les fripons religieux. Cette purification eut lieu trois ans et demi après son immersion et son onction par l'esprit, en automne de l'an 29 de notre ère. D'une manière analogue, sa venue promise au temple *spirituel* de Dieu aurait lieu trois ans et demi après le commencement du « temps de la fin » en automne 1914, date qui marqua la fin des 2520 ans des temps des Gentils et l'intronisation de Christ Jésus dans les cieux comme Roi oint de Jéhovah. Cela signifie qu'au printemps 1918 il vint au temple comme Juge des morts et des vivants; tous les événements qui se sont produits depuis ce temps-là dans l'Eglise et dans le monde prouvent que cette conclusion est correcte. Ces choses furent prédites autrefois par un prophète de Jéhovah. (Mal. 3: 1–4) C'est donc à cette époque-là que les morts commencèrent à ressusciter, selon les dispositions chronologiques que Dieu avait prises.

Devant le tribunal de Christ

[14] Envisageant une telle perspective, l'apôtre écrivit: « Nous sommes pleins de confiance, et nous

10 Quelles sont les rémunérations et récompenses qui seront alors accordées?
11 Quand ce jour vint-il? Pourquoi fut-il accompagné de la résurrection des chrétiens?
12 Pourquoi les nations n'ont-elles pas aperçu la résurrection des fidèles?
13 Comment calculons-nous l'époque à laquelle le Juge vint au temple?
14 Pourquoi siège-t-il comme Juge après son intronisation?

aimons mieux quitter ce corps et demeurer auprès du Seigneur. C'est pour cela aussi que nous nous efforçons de lui être agréables, soit que nous demeurions dans ce corps, soit que nous le quittions. Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait, étant dans son corps. » (II Cor. 5: 8–10) Depuis son intronisation en 1914 dans le Royaume de Dieu, Christ Jésus siège sur le trône du jugement, cet office judiciaire étant l'un de ses devoirs royaux. Il est « le Fils de David », donc l'héritier de l'alliance du Royaume que Jéhovah Dieu conclut avec David lorsque celui-ci régnait à Jérusalem. Une des responsabilités du roi David consistait à juger la nation d'Israël. Nous lisons: « David régna sur Israël, et il faisait droit et justice à tout son peuple. » (II Sam. 8: 15) Lorsque le jeune et sage Salomon monta sur le trône à la mort de son père David, il pria Dieu en ces termes: « Accorde donc à ton serviteur un cœur intelligent pour juger ton peuple, pour discerner le bien du mal! Car qui pourrait juger ton peuple, ce peuple si nombreux? » La première sentence que rendit Salomon comme juge royal établit sa renommée, ainsi que nous lisons: « Tout Israël apprit le jugement que le roi avait prononcé. Et l'on craignit le roi, car on vit que la sagesse de Dieu était en lui pour le diriger dans ses jugements. » — I Rois 3: 9, 28.

15 D'une manière analogue, Christ Jésus commença aussi la procédure de jugement après être devenu le Roi actif de Dieu en 1914. Lors de sa venue au temple en 1918, il commença le jugement par la maison de Dieu. C'est pourquoi les différentes pensées de l'apôtre furent correctement rassemblées lorsqu'il fit part à Timothée de ses espérances à la couronne de justice qui lui était réservée pour « ce jour-là »: « Je t'en conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, et au nom de son apparition et de son royaume. » Il met le jugement en relation avec le Royaume et l'apparition du Juge au temple. — II Tim. 4: 1, 8.

16 Christ Jésus lui-même indiqua que le jugement de la maison de Dieu suivrait sa prise en charge effective des devoirs du Royaume. Il illustra en paraboles la manière dont il commencerait le jugement par ceux de ses serviteurs responsables vivant encore sur la terre, dans la chair, lors de sa venue au temple en 1918. Il prononça une de ces paraboles, celle des mines, tandis qu'il montait à Jérusalem, parce que le peuple pensait que Jésus allait établir le Royaume de Dieu à sa première venue. Le récit dit: « Ils écoutaient ces choses, et Jésus ajouta une parabole, parce qu'il était près de Jérusalem, et qu'on croyait qu'à l'instant le Royaume de Dieu allait paraître. Il dit donc: Un homme de haute naissance s'en alla dans un pays lointain, pour se faire investir de l'autorité royale, et revenir ensuite. Il appela dix de ses serviteurs, leur donna dix mines*), et leur dit: Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne... Lorsqu'il fut de retour, après avoir été investi de l'autorité royale, il fit appeler auprès de lui les serviteurs auxquels il avait donné l'argent, afin de connaître comment chacun l'avait fait valoir. Le premier vint, et dit: Seigneur, ta mine a rapporté dix mines. Il lui dit: C'est bien, bon serviteur; parce que tu as été fidèle en peu de chose, reçois le gouvernement de dix villes. » — Luc 19: 11–17.

*) La mine d'argent valait environ 141 francs-or, et la mine d'or 2200 francs-or.

17 Cela prouve que le Royaume ne devait pas être établi à la première venue de Jésus, et que le jugement final de ses serviteurs ou disciples ne commença pas par la « maison de Dieu » en ce temps-là. Cependant, au premier siècle, il commença à confier le précieux trésor de service de l'évangile (la mine que l'on doit faire valoir) à ses disciples consacrés sur la terre. Ces croyants consacrés étant entrés dans les rangs de ses disciples au cours des siècles jusqu'en l'année 1947, Christ Jésus leur a confié la mine symbolique, le précieux ministère de l'évangile. Par l'emploi de cette mine, chacun a pu prouver son zèle et son dévouement à son Seigneur et Roi, jusqu'à la fin de sa course terrestre et jusqu'au moment de se présenter enfin devant le trône de jugement de Christ Jésus, le Juge et Roi intronisé. A ce propos, l'apôtre a dit au premier siècle: « Nous portons ce trésor dans des vases d'argile, afin qu'il soit manifeste que cette grande puissance vient de Dieu, et non pas de nous. » (II Cor. 4: 7, *grec littéral*) Ainsi, même depuis sa venue dans le Royaume en 1914 et au temple pour le jugement en 1918, il confie les mines symboliques des intérêts du Royaume au reste de ses frères consacrés de la maison de Dieu. Chaque membre du reste doit les « faire valoir », c'est-à-dire les utiliser au service de Dieu, jusqu'à ce qu'il meure et que son cas vienne à la barre du tribunal de Christ le Juge pour la décision finale.

18 Christ enseigna et illustra la même chose dans une parabole similaire: celle des talents. Jésus l'intercala dans sa longue prophétie sur les signes qui devaient apparaître en cette fin du monde. Puisque cette parabole est comprise dans la dite prophétie, c'est donc que la partie finale de cette parabole des talents s'accomplit au « temps de la fin » de ce monde, c'est-à-dire depuis 1914. Jésus a dit à ses disciples: « Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour, ni l'heure (en laquelle le Fils de l'homme viendra, *Martin*). Il en sera comme d'un homme qui, partant pour un voyage, appela ses serviteurs et leur remit ses biens. Il donna cinq talents à l'un, deux à l'autre, et un au troisième, à chacun selon sa capacité, et il partit... Longtemps après, le maître de ces serviteurs revint, et leur fit rendre compte. Celui qui avait reçu les cinq talents s'approcha, en apportant cinq autres talents, et il dit: Seigneur, tu m'as remis cinq talents; voici, j'en ai gagné cinq autres. Son maître lui dit: C'est bien, bon et fidèle serviteur; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup; entre dans la joie de ton maître. » (Mat. 25: 13–21) Ce qui précède constitue une preuve supplémentaire que le jugement final de l'Eglise ou « maison de Dieu » a lieu en ce « jour-là », longtemps après l'ascension de Jésus au « pays loin-

15 Par conséquent, quand commença-t-il le jugement de la maison de Dieu?
16 Comment Jésus illustra-t-il cette succession d'événements?
17 Que prouve cette parabole, quant au Royaume, au jugement et aux talents?
18 Que démontre la parabole des talents, quant à l'ordre des événements?

tain » des cieux, après qu'il est devenu un Chef et qu'il est entré ensuite soudainement au temple, sans se faire annoncer.

19 Beaucoup de ses fidèles serviteurs moururent avant qu'il devînt Roi et arrivât au temple pour le jugement, mais ils avaient fidèlement employé leurs précieux talents ou mines pour l'accroissement des intérêts du Royaume. Bien entendu, ils furent ressuscités en présence de leur Roi régnant et Juge dans le temple. Leur résurrection et leur union avec lui constituèrent un jugement favorable à leur égard. Par leur « persévérance à bien faire », ils cherchèrent « l'honneur, la gloire et l'immortalité », après quoi ils furent jugés dignes de la vie éternelle et élevés à cette vie en une union inséparable avec Christ Jésus dans les cieux. (Rom. 2: 7) Ils sont ressuscités les premiers, mais les membres du reste de ses serviteurs encore vivants dans la chair, doivent continuer fidèlement leur tâche jusqu'à la mort, avant de pouvoir être unis à lui dans cette « première résurrection » et de comparaître face à face devant lui. Ils doivent continuer à utiliser diligemment les mines ou talents du précieux service du Royaume, afin que Jéhovah Dieu les bénisse en l'accroissant et qu'ils puissent être approuvés de Jésus-Christ, leur Juge. Les membres de ce reste encore vivants sur la terre depuis sa venue au temple en 1918 furent rassemblés en un corps de serviteurs collaborant à une même œuvre sous la direction de leur Chef; en conséquence, ils sont semblables à un serviteur composite, fidèle et circonspect.

20 En ce qui concerne la façon dont ce reste agit à la fin du monde, à l'arrivée soudaine de Christ au temple, Jésus ajouta dans sa parabole sur la fin du monde: « Quel est donc le serviteur fidèle et prudent, que son maître a établi sur ses gens, pour leur donner la nourriture au temps convenable? Heureux ce serviteur, que son maître, à son arrivée, trouvera faisant ainsi! Je vous le dis en vérité, il l'établira sur tous ses biens. » (Mat. 24: 45–47) On déduit clairement de ce qui précède qu'avant même que les membres du reste aient achevé leur course terrestre, le Seigneur au temple les a déjà jugés en une certaine mesure, en ce sens qu'il les garde à son service parce qu'il les trouve fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs dans la maison de Dieu. Il exécute le jugement contre le serviteur méchant, paresseux et égoïste en ôtant à cette classe le talent (ou la mine) des privilèges de service dans l'organisation théocratique de Jéhovah, en la chassant de celle-ci et en la condamnant à partager le sort lamentable de ce monde. — Mat. 24: 48–51; 25: 24–30; Luc 19: 20–26.

21 Cependant, la classe du « serviteur fidèle et prudent » est récompensée maintenant, sur cette terre, tandis qu'elle est dans la chair. Elle est désignée pour être le serviteur visible avec qui Jéhovah Dieu traite par Christ Jésus, et par l'intermédiaire duquel il fait porter le témoignage de son Royaume sur la terre. Elle forme son canal visible, et, sous la direction de Christ Jésus leur Chef, reçoit la « nourriture au temps convenable », c'est-à-dire les vérités du Royaume qui sont révélées progressivement, afin qu'elle puisse pourvoir aux besoins de tous les fils de la maison de Dieu et de toutes les personnes consacrées de bonne volonté vivant dans toutes les nations de ce monde. (Ps. 75: 7, 8; Luc 12: 42–44) Mais on ne doit pas perdre de vue l'important fait suivant: chaque membre de cette classe du « serviteur fidèle et prudent » doit être fidèle, chacun pour son compte, avec la mine ou les talents qui lui sont personnellement confiés. Chacun doit être fidèle jusqu'à la mort afin de rester un membre de cette classe approuvée et d'être trouvé digne d'une résurrection en la présence majestueuse et souveraine du Juge dans le temple céleste. C'est seulement de cette façon qu'ils peuvent éviter d'être jetés dans les rangs de la classe du serviteur méchant et paresseux.

19 Comment Christ agit-il avec les fidèles défunts et avec les fidèles encore vivants?

20, 21 (a) Comment les classes du serviteur fidèle et du serviteur infidèle sont-elles traitées? (b) Que ne doivent pas perdre de vue les membres de la classe du serviteur fidèle?

Arrêt rendu à l'encontre de la chrétienté

22 Ce jugement de la maison de Dieu au « temps de la fin » est mentionné au Psaume 50: 3–6: « Il vient, notre Dieu, il ne reste pas en silence; devant lui est un feu dévorant, autour de lui une violente tempête. Il crie vers les cieux en haut, et vers la terre, pour juger son peuple: Rassemblez-moi mes fidèles, qui ont fait alliance avec moi par le sacrifice! — Et les cieux publieront sa justice, car c'est Dieu qui juge. » La chrétienté, avec ses centaines d'organisations religieuses, prétend d'un air faussement dévot qu'elle constitue le peuple de Dieu, c'est-à-dire les saints. Elle doit par conséquent être jugée afin de prouver publiquement si oui ou non elle forme le peuple consacré à Dieu, ou bien si elle n'est qu'une menteuse hypocrite et religieuse.

23 Soumise au jugement depuis 1918, la chrétienté se révèle être une Sodome et une Gomorrhe modernes, le pendant actuel de l'église juive qui fut rejetée au premier siècle de notre ère. Les paroles d'Esaïe lui conviennent bien: « Ah! nation pécheresse, peuple chargé d'iniquité, race de méchants, fils criminels! Ils ont abandonné Jéhovah, ils ont outragé le Saint d'Israël, ils se sont retirés en arrière... Si Jéhovah des armées ne nous eût pas laissé un petit reste [les témoins de Jéhovah], nous serions comme Sodome, nous ressemblerions à Gomorrhe. Ecoutez la parole de Jéhovah, juges de Sodome; prêtez l'oreille à la loi de notre Dieu, peuple de Gomorrhe. Que m'importe la multitude de vos sacrifices? dit Jéhovah... Quand vous étendez vos mains, je voile mes yeux devant vous; quand vous multipliez les prières, je n'écoute pas: Vos mains sont pleines [du] sang [de deux guerres mondiales et autres tueries]. » (Es. 1: 4, 9–11, 15, *Crampon*) La chrétienté, tourmentée quant à sa condition interne, se plaint bruyamment en implorant « davantage de religion »! En même temps, elle se moque du message du Royaume proclamé par le « faible reste » des témoins de Jéhovah qui annoncent que le Royaume de Dieu administré par Christ Jésus est la seule espérance pour ceux qui aiment la vie, la paix et le bonheur. Pendant la première guerre mondiale, la chrétienté frappa de mort apparente l'œuvre des té-

22 Pourquoi la chrétienté doit-elle, elle aussi, être jugée?

23 De qui la chrétienté s'est-elle révélée la contrepartie moderne?

moins de Jéhovah, avec le résultat prédit: « Leurs cadavres resteront gisants sur la place de la grande ville, qui est appelée en langage figuré Sodome. » (Apoc. 11: 8, *Crampon*) Après la fin de la première guerre mondiale, Jéhovah ramena de nouveau à la vie ses témoins; mais depuis ce temps-là, la chrétienté combat le message du Royaume qu'ils proclament.

24 Actuellement, la chrétienté ou religion organisée, est encore cette même « grande prostituée », la « mère des impudiques » qui est décrite en Apocalypse 17. Brillant sur les « rois de la terre » dans cet âge atomique, et leur permettant d'utiliser son organisation religieuse pour leurs desseins mondains impurs, la chrétienté a enfourché l'Organisation des Nations unies, cette monstrueuse créature à plusieurs têtes, de fabrication humaine. Elle n'a aucune foi en le Royaume de Dieu tel que les témoins de Jéhovah le proclament dans toutes les nations, et ne le désire pas; elle les tuerait tous avec joie si le Tout-Puissant la laissait faire. Elle est déjà « ivre du sang des saints et du sang des témoins de Jésus », dont elle tua un bon nombre depuis 1914. L'Apocalypse dit au sujet des rois de la terre avec qui elle commet la fornication religieuse, afin d'acheter leur faveur et leur protection: « Ils feront la guerre à l'Agneau [Christ Jésus], mais l'Agneau les vaincra, parce qu'il est Seigneur des seigneurs et Roi des rois, et ceux qui l'accompagnent sont les appelés, les élus et les fidèles. » (Apoc. 17: 6, *Segond*, 14, *Crampon*) La chrétienté ne veut pas que le Roi oint de Jéhovah règne sur elle, et elle prend parti pour ses ennemis en ce jour de jugement. Le Juge sait tout cela et exécutera la sentence suivante sur la chrétienté: « Au reste, amenez ici mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je régnasse sur eux, et tuez-les en ma présence. » (Luc 19: 27) Ainsi, en cette période de jugement, il est publiquement démontré que la chrétienté ne constitue pas le saint peuple de Dieu, et qu'elle subira le sort de Sodome et de Gomorrhe qui furent détruites par le feu.

25 Ce monde, sous la conduite politique, commerciale et religieuse de la chrétienté, ne sera pas plus épargné par Jéhovah Dieu, le grand Juge, que ne le fut l'ancien monde dans les jours de Noé, ou Sodome et Gomorrhe. Les paroles de l'apôtre en II Pierre 2: 4–9 dépeignent le sort qui attend ce monde avec certitude: « Car, si Dieu... n'a pas épargné l'ancien monde, mais s'il a sauvé Noé, lui huitième, ce prédicateur de la justice, lorsqu'il fit venir le déluge sur un monde d'impies; s'il a condamné à la destruction et réduit en cendres les villes de Sodome et de Gomorrhe, les donnant comme exemples [A QUI?] aux impies à venir, et s'il a délivré le juste Lot, profondément attristé de la conduite de ces hommes sans frein... le Seigneur sait délivrer des épreuves les hommes pieux, et réserver les injustes pour être punis au jour du jugement. » (*édition grecque de Tischendorf*; voir également Jude 7) Un sérieux étudiant de la Bible pourra-t-il nier que depuis 1918 nous vivons au jour du jugement des nations? La chrétienté fut-elle jamais plus responsable que maintenant devant Dieu, « le juge de toute la terre »? Le Dieu tout-puissant a permis que les nations dont le christianisme n'est qu'une contrefaçon du vrai, existassent jusqu'en ce jour de jugement, parce qu'il leur réserve ce jour pour les punir par la destruction à la fin définitive de ce monde.

26 Mais, de même que Noé et Lot, Jéhovah a fidèlement protégé sa petite troupe de témoins. Il les délivrera de cette période cruciale de tentation du monde, et les conduira vivants au travers de la fin catastrophique de ce monde dans l'éternel Monde Nouveau de la justice à venir. Leurs yeux se réjouiront de ce que vit l'apôtre Jean, avancé en âge, à l'aide de l'ange de Dieu, en une vision symbolique. Jean écrivit: « Puis un des sept anges qui tenaient les sept coupes vint, et il m'adressa la parole, en disant: Viens, je te montrerai le jugement de la grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux. C'est avec elle que les rois de la terre se sont livrés à l'impudicité, et c'est du vin de son impudicité que les habitants de la terre se sont enivrés... Les dix cornes que tu as vues et la bête haïront la prostituée, la dépouilleront et la mettront à nu, mangeront ses chairs, et la consumeront par le feu. » Alors les dirigeants terrestres composant le cartel mondial dominé par la religion organisée, seront anéantis avec leur ligue internationale, par le Juge et Roi de Jéhovah, car « il juge et combat avec justice ». — Apoc. 17: 1, 2, 16; 19: 11.

27 Jéhovah Dieu lance maintenant un défi aux nations et les invite à descendre au lieu d'opposition à son Royaume, là où il exécutera contre elles son juste jugement: « Publiez ces choses parmi les nations! Proclamez la guerre sainte! Réveillez les héros! ... qu'ils montent, tous les hommes de guerre!... Que les nations se réveillent, et qu'elles montent vers la vallée de Josaphat [ce nom propre signifie: Jéhovah est Juge]! Car là je siégerai pour juger toutes les nations d'alentour... Car grande est leur méchanceté. » (Joël 3 (4): 9–13, *hébreu littéral*) Jamais elles ne quitteront vivantes la vallée. Cela signifie la fin de leur monde dans une destruction totale, ainsi que la justification de la souveraineté universelle de Jéhovah par son Roi, à l'aide duquel il fait la guerre et exécute son jugement sur tous les ennemis.

T.G. angl. du 1er juillet 1947.

24 Comment la chrétienté est-elle représentée en Apocalypse 17? Quel est le sort qui l'attend?
25 Comment Pierre montra-t-il que ce monde est condamné à une destruction certaine?
26 Qu'adviendra-t-il des témoins de Jéhovah, et que verront-ils?
27 Selon la prophétie, que se produira-t-il à la « vallée de Josaphat »?

Le jugement des vivants et des morts

TANDIS que les nations sont en train de se rassembler dans la vallée symbolique de Josaphat pour le combat décisif qui y sera livré en vue de la domination mondiale, une autre procédure de jugement est en cours. A travers la terre habitée, le très faible reste des frères de Christ de la maison de Dieu proclame le message de salut venant par le Royaume de Dieu. C'est un témoignage à toutes les nations. (Mat. 24: 14) Qui acceptera le témoignage et agira en conséquence? Ceux qui sont disposés à se laisser enseigner, conduire, et qui sont inoffensifs comme des brebis, sans égard à leur nationalité. La parabole terminant la prophétie de Jésus sur la fin du monde illustre ce fait réconfortant, et de nouveau, il y souligne que c'est en sa qualité de Roi qu'il agit comme Juge. Cela veut dire que le Royaume de Dieu ayant été établi, Christ Jésus, le Roi intronisé, vint ensuite au temple pour le jugement des vivants et des morts. Notez ces paroles: « Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les saints anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire. Toutes les nations seront rassemblées devant lui. Il séparera les uns d'avec les autres [c'est-à-dire les individus de toutes les nations], comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs; et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. » Ce temps d'épreuve détermine qui sont les « brebis » et qui sont les « boucs ». — Mat. 25: 31-33.

[2] Ce jugement n'est pas le même que celui qui est décrit en Apocalypse 20: 11-15. Ceux qui sont séparés en « brebis » et en « boucs » ne sont pas des humains ramenés de l'état de mort, soit de la condition d'inconscience et d'inactivité dans la mer ou l'enfer (la tombe). Ce sont les foules des nations vivant depuis la venue du Roi au temple en 1918. Selon les Ecritures, elles sont comprises dans les « vivants » que le Roi jugera avec les morts, à son apparition dans le Royaume. L'époque de jugement est le temps du Royaume, parce que le Roi dit à ceux qui se révèlent ses « brebis »: « Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. » (Mat. 25: 34) Ces « brebis » n'héritent pas une place céleste sur le trône aux côtés de Christ Jésus. Elles ne sont pas membres de la « maison de Dieu » qui est composée des frères spirituels du Roi. Elles deviennent enfants de Christ Jésus, le « Père éternel ». — Es. 9: 5.

[3] Les « brebis » sont ceux qui font du bien aux frères du Roi; par exemple: en leur donnant à manger, de quoi se vêtir, en les logeant, les secourant lorsqu'ils sont malades ou arrêtés ou emprisonnés pour avoir prêché la bonne nouvelle du Royaume. Elles ne constituent pas le reste des frères du Roi, car, en rendant les bontés susmentionnées, elles confessent qu'elles ne réalisèrent pas avoir fait ces choses pour le Roi. Ayant ainsi montré qu'elles étaient pour le Royaume de Dieu régi par Christ, et du fait qu'elles accordèrent leur soutien et leur coopération active au reste des frères de Christ en train d'accroître les intérêts du Royaume malgré les difficultés et les oppositions, le Roi les juge dignes des bénédictions éternelles sur la terre dans le Monde Nouveau qui sera dirigé par le Royaume des cieux. — Mat. 25: 35-40.

[4] Ceux qui se révèlent être des « boucs » font également partie des « vivants » que le Roi juge après sa venue au temple en 1918. Prononçant leur condamnation, il dit à ceux qui sont à sa gauche: « Retirez-vous de moi, maudits; allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. » (Mat. 25: 41) Etant condamnés avec ce monde, y compris Satan le diable, et ses anges-démons, Christ Jésus le Roi ne les préservera pas du feu éternel comme Dieu préserva les trois fidèles Hébreux de la fournaise ardente de Nebucadnetsar. Il les frappera d'une destruction éternelle, exactement comme le feu de cette ancienne fournaise détruisit les vigoureux soldats qui y avaient jeté les trois Hébreux. (Dan. 3: 20-27) « Jéhovah garde tous ceux qui l'aiment, et il détruit tous les méchants. » (Ps. 145: 20, *Crampon*) Le témoignage à charge qui condamne la classe des boucs, c'est qu'ils n'aiment pas le Royaume de Dieu et ne lui accordent aucun appui. Oh! les boucs peuvent pleurer à chaudes larmes et dire au Roi qu'ils ne savaient pas qu'ils ne l'aidaient pas en n'assistant pas le reste des frères de la « maison de Dieu » qui agissaient sur la terre comme ambassadeurs du Royaume et le prêchaient. Mais s'ils avaient vraiment aimé le Roi que les hommes ne peuvent voir, ils auraient aimé le message de son Royaume et les frères de Christ que les hommes peuvent voir et entendre. (I Jean 4: 20, 21; Mat. 10: 40-42) C'est pourquoi le Roi dit à ces maudits: « Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites. » — Mat. 25: 45.

[5] Les « boucs » n'héritent pas les bénédictions terrestres dans le Royaume des cieux dans le Monde Nouveau. Ainsi qu'il est écrit: « Et ceux-ci iront au châtiment [*kolasis*] éternel, mais les justes à la vie éternelle. » (Mat. 25: 46) Le châtiment éternel des « boucs », c'est leur destruction sans fin ou retranchement total de toute vie, par contraste avec la « vie éternelle » que les « brebis » héritent dans le Monde Nouveau. C'est pour cette raison que l'*Emphatic Diaglott* traduit: « Et ceux-ci iront à un retranchement éternel [grec: *kolasis*], mais les justes à la vie éternelle. » Avec cela s'accordent les paroles de l'apôtre en II Pierre 2: 9: « Le Seigneur sait délivrer des épreuves les hommes pieux, et réserver les injustes pour être retranchés [grec: *kolazoménous*, de *kolazo* = tailler, couper, élaguer, retrancher] au jour du jugement. » (selon *édition de Tischendorf*) En conséquence, les « boucs » ne survivront pas à la fin de ce monde comme Noé et sa famille survécurent au vieux monde dont la fin vint par le déluge, ou comme Lot échappa à la fin ardente de Sodome et de Gomorrhe. A la fin de ce

1 Quelle est l'autre procédure de jugement qui est maintenant en cours? Pourquoi?

2, 3 (a) Pourquoi ce jugement diffère-t-il de celui décrit en Apocalypse 20: 11-15? (b) Qui sont les « brebis » et comment sont-elles récompensées?

4, 5 (a) Quelles sont les preuves qui condamnent la classe des boucs? (b) Quel est leur châtiment, et comment ce châtiment est-il éternel?

monde dans la « bataille du grand jour du Dieu tout-puissant », ces créatures impies subiront la destruction en même temps que les parties invisibles et visibles de l'organisation mondiale du diable. A ce propos, l'apôtre Pierre écrivit: « Mais... les cieux et la terre de maintenant sont par la même parole mis de côté pour le feu et réservés pour le jour du jugement et de la perdition des hommes impies. Mais que cela ne vous soit point caché, bien-aimés, c'est qu'un jour devant le Seigneur est comme mille ans, et mille ans comme un jour. » (II Pi. 3: 7, 8, *Chaîne*) Notre terre littérale, cette bonne création du Seigneur, survivra à la destruction ardente qui y sévira pour consumer le monde de Satan, monde composé des démons et des hommes méchants.

La période d'épreuve de mille ans

6 Par la destruction des cieux démoniaques de Satan et de son organisation terrestre corrompue à la fin du jugement des nations, Satan le diable sera lié pour mille ans. (Apoc. 19: 19–21; 20: 1–3) Puis viendra une période d'épreuve de mille ans qui concernera même les morts. L'Apocalypse (20: 11–15) en donne une vision prophétique en disant: « Puis je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus. La terre et le ciel s'enfuirent devant sa face, et il ne fut plus trouvé de place pour eux. Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres. La mer rendit les morts qui étaient en elle, la mort et le séjour des morts [grec: *hadès* = état caché d'inhumation dans le sol] rendirent les morts qui étaient en eux; et chacun fut jugé selon ses œuvres. Et la mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort, l'étang de feu. Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. »

7 Celui qui est assis sur le trône dont la blancheur symbolise la pureté et la justice, c'est Jéhovah Dieu. (Apoc. 20: 12) Mais en ce temps de jugement, il est représenté par son Fils oint et intronisé: Christ Jésus. Personne ne devrait s'en étonner, car il y a longtemps que Jésus a dit: « Car, comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même. Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme. Ne vous étonnez pas de cela; car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement. Je ne puis rien faire de moi-même: selon que j'entends, je juge; et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. » — Jean 5: 26–30.

8 Maintenant, considérons à nouveau les textes d'Apocalypse 20: 11–15. Les morts dépeints comme revenant de la mer, de la mort et du hadès (ou condition d'inhumation) ne comprennent pas les 144 000 membres de la « maison de Dieu » ou frères spirituels de Christ Jésus, la Tête. Jésus a dit à propos de ses disciples consacrés: « Celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie. En vérité, en vérité, je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu; et ceux qui l'auront entendue vivront. » (Jean 5: 24, 25) Ces fidèles chrétiens étaient autrefois sous la condamnation à mort avec le reste de l'humanité pécheresse, mais la bonne nouvelle du Royaume leur ayant été prêchée, ils crurent alors en Jéhovah Dieu et en son Roi. « Car l'Evangile a été aussi annoncé aux morts, afin que, après avoir été jugés dans la chair à la manière des hommes, ils vivent selon Dieu en esprit. » (I Pi. 4: 6, *version de Zwingli*) L'apôtre Jean écrivit à ces derniers: « (et) ne vous étonnez pas, (mes) frères, si le monde vous hait. Nous, nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons (nos) frères. Quiconque n'aime pas ([son] frère) demeure dans la mort. » Le monde, en haïssant les frères de Christ, demeure donc dans la mort. (I Jean 3: 13, 14, *textes long et court*) Jean montra également en Apocalypse 20: 4–6 que les frères de Christ, en avance sur les autres morts en général, participeraient à la « première résurrection », que, au commencement de ce jour de jugement devant durer mille ans, ils seront intronisés avec Christ Jésus le grand Juge, et qu'en outre le privilège et le pouvoir de juger avec lui leur seront conférés. — I Cor. 6: 2, 3.

9 Outre ces fidèles frères de Christ qui vivront et régneront avec lui pendant les mille ans, d'autres reviendront des tombes par « une résurrection de vie ». Il s'agit des membres du peuple dévoué à Dieu ayant vécu avant la mort et la résurrection de Christ et qui ont souffert pour leur foi et leur dévouement à Dieu, « afin d'obtenir une meilleure résurrection », donc des fidèles, d'Abel à Jean-Baptiste compris. (Héb. 11: 35) Cela concerne aussi les personnes de bonne volonté, semblables à des brebis qui sont apparues durant « ce temps de la fin », donc pendant l'actuel jugement des nations, et ont manifesté leur foi comme ces hommes du passé; mais quelques-unes sont mortes et mourront encore fidèles avant la fin ardente de ce monde dans la grande bataille que Jéhovah déclenchera pour la justification de sa souveraineté. Ces « brebis » des temps actuels, aussi bien que les fidèles du passé, reviendront sur la terre par une « résurrection de vie ». Immédiatement après être sorties des tombes, elles marcheront sur le chemin conduisant à la vie éternelle, le Roi n'aura aucun grief à leur égard, de même qu'il n'en aura aucun contre les « brebis » qui survivront à la bataille qui amènera la fin de ce monde. Cependant, elles auront une épreuve finale à passer, lorsque Satan sera relâché pour « un peu de temps » afin d'éprouver ceux qui habiteront sur la terre gouvernée par le Royaume.

6 Quand commencera la période d'épreuve devant durer mille ans? Qui concernera-t-elle?
7 Qui siégera sur le trône blanc? Qui jugera au nom de Jéhovah?
8 Pourquoi l'Eglise n'est-elle pas comprise dans le jugement de ces morts?

9 Outre les fidèles frères de Christ, qui reviendra par la « résurrection de vie »?

« La résurrection de jugement »

[10] C'est ainsi que, en ce qui concerne les autres humains qui reviendront des tombes, de la mer et du hadès, il leur est réservé d'entendre la voix du Fils de l'homme, le Juge, et de revenir pour la « résurrection de jugement ». Pourquoi? Parce qu'ils « ont fait le mal » dans cette vie et n'ont jamais accepté la faveur que Dieu leur offrait d'exercer leur foi et leur obéissance envers lui. Le mot français « condamnation » (*versions catholiques de Saci,* 1759, *et de Crampon,* 1938) ne rend pas bien le sens du mot grec original *krisis.* Des traductions modernes parlent en Jean 5: 29 de « résurrection de jugement », et non plus de « résurrection pour la condamnation ». Les « boucs » maudits du présent « temps de la fin » ne reviendront pas dans cette « résurrection de jugement ». Pourquoi? Parce que, lors de la destruction de toute la classe des « boucs » au moment où la bataille de Jéhovah anéantira le monde, le Juge et Roi les désignera pour le feu destructeur « réservé pour le diable et ses anges ». Ils seront retranchés pour toujours de toute vie. En mourant, ils iront dans l'« étang de feu » symbolique ou « seconde mort » de laquelle il n'y a pas de rédemption par Christ Jésus, parce qu'il mourut une seule fois. — Apoc. 20: 14, 15; Héb. 9: 28.

[11] La « résurrection de jugement » ne signifie pas que ceux qui se tiennent à nouveau debout pour le jugement seraient condamnés dès le début, et qu'ils n'auraient aucune occasion durant le règne millénaire de Christ. Il y a une différence entre « jugement » et « condamnation ». Jésus prouva cela en disant: « Ne jugez point, et vous ne serez point jugés; ne condamnez point, et vous ne serez point condamnés; absolvez, et vous serez absous. » L'apôtre Paul écrivit: « O homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. » — Luc 6: 37; Rom. 2: 1.

[12] Cette distinction entre jugement et condamnation montre que « le jour du jugement » n'a pas besoin d'être un jour de condamnation pour tous; le mot jugement dans l'expression « résurrection de jugement » ne signifie pas nécessairement « le jugement de la géhenne » auquel les scribes et les pharisiens hypocrites du temps de Jésus pouvaient difficilement échapper. Jésus leur a dit en ce temps-là: « Serpents, race de vipères! comment échapperez-vous au châtiment de la géhenne? » Mais il ne dira pas cela à ceux qui sortiront de la tombe par la « résurrection de jugement ». (Mat. 23: 33) Sinon, pourquoi les ressusciterait-il, puisque la géhenne n'est pas autre chose que l'« étang de feu » symbolique ou « seconde mort »? Les scribes et les pharisiens d'alors qui n'échappèrent pas au jugement de la géhenne lorsque leur nation fut condamnée, n'allèrent pas à leur mort dormir dans la tombe pour y attendre une résurrection, mais ils furent détruits pour toujours. Ils ne font pas partie des morts qui sont dans les sépulcres (ou lieux dans lesquels on demeure dans la *mémoire* de Dieu), qui entendront la voix du Fils de l'homme et en sortiront.

[13] C'est parce que Jésus-Christ vint pour donner sa vie « en rançon pour beaucoup » que « tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix et en sortiront » par une résurrection. En conséquence, Paul a dit qu'« il y aura une résurrection des justes et des injustes ». (Mat. 20: 28; Actes 24: 15) Les injustes sont ceux qui reviennent par la résurrection de jugement, afin d'être « jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres ». Les choses écrites dans ces livres ne sont pas une relation de tout le mal que les injustes ont fait durant leur vie d'autrefois, avant de mourir et de descendre dans la tombe. En vérité, ces vies présentes et ces mauvaises actions les gêneront au jour millénaire du jugement parce qu'ils ressusciteront avec la personnalité qu'ils avaient avant de mourir. Mais ces choses sont du passé, exactement comme la vie qu'a menée un chrétien avant d'accepter Christ et de se consacrer à Dieu; le sacrifice de la rançon auquel Dieu a pourvu en Christ se charge de tout cela. Ainsi donc, c'est le futur qui compte pour eux.

[14] La « rançon pour beaucoup » fournie par Christ ouvre la voie à la vie humaine parfaite et éternelle en faveur de ceux qui reviennent par la résurrection de jugement. Seulement, sous le règne millénaire de Christ le Juge, ils seront éprouvés afin de se montrer dignes d'une sentence visant à la vie éternelle en leur faveur. Leur jugement dépendra donc de leurs œuvres, non de celles qu'ils firent lorsque Satan et ses démons étaient en liberté, mais de celles qu'ils auront accomplies sous le juste Royaume. Si leurs œuvres sont en harmonie avec les choses écrites dans les livres, le jugement rendu à leur égard les justifiera pour la vie éternelle sur la terre paradisiaque. Les livres ne contiennent pas, par conséquent, des récits personnels, mais exposent plutôt la volonté de Dieu envers l'humanité gouvernée par le Royaume. Ces choses de la loi de Dieu sont dignes d'être lues, et elles seront publiées par le Juge Jésus-Christ, afin de guider toute l'humanité enfin rendue capable d'apprendre la justice, celle-ci tendant à la vie éternelle. Ces livres symbolisent indubitablement un additif à la « Bible » actuelle ou « saintes Ecritures ». — Es. 2: 2-4.

« Ecrits dans le livre de vie »

[15] En outre, le « livre de vie » diffère encore des précédents. Il symbolise les registres ineffaçables écrits par Dieu et contenant les noms de ceux qui sont jugés dignes de vivre éternellement sur la terre rendue parfaite dans le Monde Nouveau de la justice. Aucun rapport ne sera conservé de ceux qui auront été détruits: « La mémoire du juste est en bénédiction, mais le nom des méchants tombe en pourriture. » (Prov. 10: 7) L'inscription du nom d'une personne dans ce livre de vie dépendra de ses œuvres: il faudra que celles-ci soient en harmonie

10 Qui reviendra par la « résurrection de jugement »? Les « boucs »?
11 Le jugement implique-t-il la condamnation dès le début?
12 Pourquoi ceci ne signifie-t-il pas le « jugement de la géhenne » pour tous?

13, 14 (a) En vertu de quelle mesure les « injustes » reviennent-ils? (b) D'après quoi seront-ils jugés, et pourquoi?
15 Quelle aide recevront-ils pour que leurs noms soient inscrits dans le « livre de vie »?

avec la volonté de Dieu et approuvées par son Juge et Roi. Pendant son règne millénaire, les enfants sortiront des sépulcres et auront tous l'occasion d'atteindre l'âge d'endosser la responsabilité de leurs actes. Toutes les occasions et tous les avantages leur seront octroyés par le Roi et Juge, afin de les élever « en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur », enseignements contenus dans les livres qui seront ouverts. En fait, l'instruction dans la voie du Seigneur remplira toute la terre et sera valable pour tous, jeunes et vieux. Chacun, selon cette connaissance acquise, sera responsable de ses propres œuvres. Personne ne sera tenu responsable des péchés volontaires de ses parents, descendants ou autres proches selon la chair.

[16] C'est alors que s'appliquera la règle suivante du Seigneur: « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » (Ez. 18: 4, 20) Les occasions appropriées d'apprendre, de faire le bien et de prouver que l'on est digne de la vie, correspondront avec ce qui est écrit en Esaïe 65: 20: « Il n'y aura plus là d'enfant né pour peu de jours, ni de vieillard qui n'accomplisse pas le nombre de ses jours; car ce sera mourir jeune que de mourir centenaire, et celui qui n'atteindra pas cent ans sera un maudit. » (*Traduction marginale de Crampon*) En menant une vie en rapport avec les occasions d'apprendre la justice et d'être élevés à la perfection humaine, à l'image de Dieu et à sa ressemblance, ils pourront vivre éternellement dans le Monde Nouveau, qui est un monde sans fin. Mais ceux qui persisteront à désobéir volontairement, seront maudits aux yeux de Dieu et seront détruits après avoir eu toute occasion de bien agir.

[17] C'est à la fin de la période millénaire de jugement que le Juge inscrira dans le livre de vie les noms de tous ceux qui seront jugés dignes de la vie éternelle dans le Monde Nouveau. A ce moment-là, tous ceux qui vivront sur la terre seront soumis à une épreuve finale et décisive de leur intégrité et de leur fidélité indestructible à la souveraineté universelle de Jéhovah Dieu. Cette épreuve leur sera imposée par le fait que Satan le diable sera relâché pour « un peu de temps », lorsque les mille ans seront terminés. Il sortira de sa prison pour une courte période de liberté qu'il emploiera pour tromper le plus de personnes possible. (Apoc. 20: 7–10) Le vieux litige de la souveraineté de Jéhovah sera aussi à ce moment-là la question principale posée à l'humanité, et tous ceux qui seront sur la terre: les fidèles de l'antiquité, les « brebis » de ce temps de la fin, et ceux qui seront ressuscités pour le « jugement », devront faire face à cette épreuve définitive. Si quelques-uns cèdent alors par égoïsme aux pièges du diable, se rebellent contre la délivrance apportée par Christ et rejettent la souveraineté universelle et éternelle de Jéhovah, alors ils seront condamnés à la destruction sans fin. La décision du Juge suprême est déjà consignée dans la prophétie: « Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. » (Apoc. 20: 15) Satan le diable qui les aura trompés par cette conduite rebelle subira le même sort qu'eux.

[18] Toute l'humanité vivante, alors élevée à la perfection humaine par la puissance curative et ennoblissante du Juge durant les mille ans, sera capable de résister aux pièges du diable et d'exercer une obéissance parfaite et une loyauté sans défaut envers le Dieu tout-puissant. Tous ceux qui, par amour, trouveront leur plaisir en agissant ainsi pendant la courte période où le diable sera relâché, maintiendront fermement leur intégrité envers Jéhovah et ne dévieront pas même d'un iota dans leur fidélité envers Dieu. Ils seront à tout jamais et durant l'éternité sans fin, pour sa souveraineté universelle. S'ils subissent avec succès cette épreuve définitive destinée à prouver leur obéissance parfaite envers Dieu, le Juge suprême et saint les justifiera pour la vie éternelle en les déclarant justes à ses yeux. (Rom. 8: 33) Alors Christ Jésus, le Juge associé de Jéhovah, inscrira dans le « livre de vie » le nom de ces personnes honorables, ce qui signifie qu'elles recevront le droit inappréciable de vivre éternellement, dans la perfection humaine, sur la terre devenue un paradis. C'est alors que la souveraineté universelle de Jéhovah à l'égard de cette terre sera justifiée et ne sera plus jamais contestée ni interrompue.

[19] C'est par le règne et l'office judiciaire fidèles de son Fils bien-aimé, Christ Jésus, que la fin du jour millénaire de jugement témoignera de la réhabilitation éternelle du nom et de la souveraineté de Jéhovah, dans les cieux et sur la terre. « Béni soit Jéhovah Dieu, le Dieu d'Israël, qui seul fait des prodiges! Béni soit à jamais son nom glorieux! Que toute la terre soit remplie de sa gloire! Amen! Amen! » — Ps. 72: 18, 19, *A.S.V.* T.G. angl. du 1er juillet 1947.

16 Pourquoi certains pourront-ils vivre éternellement? Et d'autres pas?
17 Quand les noms seront-ils inscrits dans le livre de vie? Pourquoi?
18 Quand le Juge suprême les justifiera-t-il? Et pour quoi?
19 Par quel moyen Jéhovah sera-t-il réhabilité? Où?

En Extrême-Orient

(Suite du numéro du 15/11/1947)

La ville [de Singapour] elle-même est construite autour de l'eau et un canal traverse le centre de son quartier des affaires. Nous y vîmes des barques, des jonques, divers petits bateaux, bref, tout ce qui peut flotter sur l'eau. Hommes et femmes et surtout des coolies chinois étaient occupés à l'embarquement et au débarquement des marchandises, consistant en caoutchouc, ananas, bois de feu ou d'énormes harasses. L'eau était très sale et un mélange indéfinissable d'odeurs s'exhalaient de cette masse grouillante. Il y avait aussi des enfants chinois qui nageaient parmi les embarcations et s'amusaient à leur manière.

Dans la partie de la ville que nous visitions, les bâtiments sont tous en pierre et en béton. — Personne ne sait, nous dit-on, combien d'indigènes et surtout de Chinois vivent ensemble dans une seule pièce et nom-

breux sont ceux qui ne disposent que d'une petite place pour changer de vêtements et conserver leurs pauvres effets personnels. Beaucoup d'entre eux vivent jour et nuit dans la rue et prétendent que c'est ainsi qu'on profite le mieux de la fraîcheur! Nos chambres d'hôtel étaient rafraîchies par des ventilateurs fonctionnant toute la nuit. Ici nous dûmes, pour la première fois au cours de notre voyage, dormir sous des moustiquaires.

Pendant notre séjour à Singapour, nous organisâmes deux assemblées, soit vendredi et samedi à six heures du soir. Huit personnes assistèrent à la première et neuf à la seconde réunion. Le groupe des intéressés se compose d'Européens, d'Hindous et de Chinois. Tous parlent un peu le malais et l'anglais. Quelques-uns ont passé, pendant l'occupation japonaise, plusieurs années dans des camps de prisonniers et ont perdu de ce fait une grande partie de leurs biens personnels. Certains connaissaient la vérité déjà avant la guerre, mais ils ne furent pas emprisonnés, n'étant pas des Européens. Il y en a encore d'autres qui s'intéressent au message depuis que les Britanniques sont revenus en Malaisie. Quelle joie de se rencontrer avec ces frères et sœurs, car il y a ici un noyau capable de rétablir et de développer l'œuvre du Royaume dans ce pays. Ils exprimèrent le vœu de pouvoir organiser à nouveau des réunions d'étude régulières et c'est avec joie qu'ils apprirent des frères Knorr et Henschel que deux anciens élèves de Galaad arriveraient le 5 avril pour leur montrer la façon de procéder susceptible de favoriser le service. Un home missionnaire serait institué et les frères et sœurs constitués en groupe. Le fait d'avoir prolongé de vingt-quatre heures notre séjour à Singapour ne semble donc pas avoir été inutile et nous en sommes heureux, car c'est certainement la volonté du Seigneur qui s'est ainsi manifestée.

Le dimanche matin 30 mars, à 6 heures, nous étions en route pour l'aéroport, en vue de continuer sur Bangkok (Siam). Il pleuvait très fort et frère J. F. James, qui nous avait conduits à l'aéroport, fit remarquer que c'était un temps peu ordinaire. Cependant, notre avion prit le départ comme il avait été prévu. C'était une joie d'avoir deux des frères auprès de nous, sur la place d'aviation. Nous leur exprimâmes l'espoir de trouver une organisation plus forte quand nous aurons le privilège de revenir à Singapour. Ces frères, pas plus que nous, n'ignorent l'immense travail qu'il y a encore à accomplir dans cette ville. Ils espèrent vivement que les publications pourront être imprimées en malais, chinois et tamil, qui sont, à part l'anglais, les langues principales employées en Malaisie. Ils désirent ardemment recevoir les publications les plus récentes, traduites dans ces langues. Nous leur avons donné l'assurance que nous examinerions les mesures à prendre en Chine et aux Indes, pour activer les travaux de traduction.

Bangkok

L'avion dans lequel nous montâmes était un DC-3 d'origine américaine. Il était pourvu de deux rangées de fauteuils en bambou d'un côté et de sièges divers placés en face. C'était un ancien appareil de transport de l'armée, dont les derniers perfectionnements faisaient défaut, et la pluie, chassée par le vent, pénétrait par les interstices de la porte. L'avion s'éleva néanmoins normalement et le pilote fit dévier l'appareil d'environ 60 km. de sa route ordinaire, afin d'éviter la pluie et la tempête qui sévissait sur le pays. Il remonta directement le golfe de Siam, et quatre heures et demie plus tard nous survolions les basses contrées extrêmement plates du pays de Siam. Nous aperçumes les nombreux fleuves et canaux qui sillonnent le pays et le long desquels les hommes ont construit leurs habitations. Nous apercevions dans tous les cours d'eau des pièges à poissons. Ce sont des installations rencontrées fréquemment sur les côtes des pays de l'Extrême-Orient. Vues de haut, elles ressemblent à de longues estacades, conduisant à un entonnoir, puis, par une ouverture étroite, à un piège en forme de cœur, où le pêcheur peut prendre le poisson à volonté. L'aéroport de Don Mouang à Bangkok est situé à environ vingt kilomètres au nord de la ville, raison pour laquelle nous ne pûmes apercevoir cette dernière depuis l'avion. Il ne s'agissait que d'une courte interruption de notre voyage à Hongkong et Manille, mais les frères de Bangkok avaient été avertis, et ils étaient là pour nous recevoir. Ils nous emmenèrent en ville, où nous devions passer la nuit. Pendant notre trajet vers la ville, sur une route raboteuse, nous contemplâmes de près, depuis notre voiture, des canaux dont un grand nombre étaient recouverts de magnifiques fleurs aquatiques! On venait d'achever la récolte du riz. Des centaines de buffles à cornes plates, employés dans les cultures, parcouraient les champs. La population lavait ses vêtements et se baignait dans l'eau limoneuse des canaux. Nous aperçûmes aussi en cours de route de nombreux temples bouddhistes.

Les frères nous conduisirent dans leur maison, où se trouve aussi le dépôt de la Société. Les deux pionniers qui étaient venus nous chercher, sont des frères allemands, échappés avant la guerre des mains des nazis et qui s'étaient rendus au Siam, où ils avaient trouvé un champ d'activité leur permettant de faire du bien dans l'intérêt du Royaume. Nous parvînmes au dépôt où un troisième pionnier allemand et les frères siamois tenaient une réunion d'étude de la *Tour de Garde* en siamois. Immédiatement après suivit une étude de la *Tour de Garde* en anglais et le frère Knorr fut prié de lire les chapitres. C'était une visite inattendue, car nous aurions dû passer cinq jours à Bangkok une semaine plus tard, et, à cette occasion, une conférence publique aurait dû avoir lieu. On servit ensuite un repas typiquement siamois, composé d'un potage au curry, de viande de porc sucrée et de riz.

Nous nous levâmes de bon matin pour nous rendre à l'aéroport. Pendant que nous traversions les quartiers extérieurs de la ville, nous aperçûmes de nombreux hommes en vêtements jaunes circulant au bord de la route. On nous expliqua que c'était des prêtres bouddhistes, passant de maison en maison pour mendier de la nourriture. Chaque matin, ces prêtres se rendent dans les rues et sur les chemins de tout le pays, et les habitants arrivent avec de grands plats de riz et d'autres victuailles. Quand vient à passer un de ces prêtres, il prend un peu de riz dans son bol. Aucune parole n'est échangée, tout se passe silencieusement. Au cours de notre trajet de 20 km. jusqu'à l'aéroport, nous avons certainement vu passer plus d'une centaine de ces prêtres!

(A suivre.)

Index des textes cités dans les articles de fond parus en 1947

Table des matières traitées dans « La Tour de Garde » de 1947